

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CANTON DE TEMPLEUVE

Effectif légal du Conseil Municipal : 15

Nombre de Conseillers en exercice : 14

de Présents : 11

de Votants : 11

OBJET (31)

DECISIONS MODIFICATIVES

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le :

4 juillet 2023

que la convocation du Conseil ordinaire avait été faite le :

26 juin 2023

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Luc VERLYCK

Pour copie conforme,
Le Secrétaire de Séance
Dié CATTEAU



COMMUNE DE TRESSIN



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 3 juillet 2023

L'an deux mille vingt trois, le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de TRESSIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Luc VERLYCK.

Etaient présents : Jean-Louis BLANGY, Dié CATTEAU, Stéphanie DEPUYDT, Hugo DOSSIN, Françoise JARMUZEK, Christine LEGLEYE Monique LOOSEN, Eric MOUVEAU, Séverine ROGIER, Kathy SYX, Jean-Luc VERLYCK

Absents excusés : Vincent DEBEIR, Sophie DRUGMAN, Jean-Claude LEFEVRE,

Monsieur Dié CATTEAU a été désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Décisions Modificatives

Vu le vote du BP,

Vu la nécessité de rembourser la redevance à la société Decaux qui a démonté des panneaux publicitaires sur la commune

Vu les différents ajustements de charges par imputation à régulariser

Le conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents les modifications suivantes :

DEPENSES chapitre 67 (Charges spécifiques)	
article 673 (titres annulés sur exercice antérieur)	+ 500
DEPENSES chapitre 65 (Autres Charges)	
article 6588 (autres charges diverses de gestion courante)	- 500
DEPENSES chapitre 011 (Charges générales)	
article 6283 (frais de nettoyage)	+ 10 000
DEPENSES chapitre 011 (Charges générales)	
article 6042 (achat de prestation de service)	- 10 000